

Usse 5 Décembre 1962

Jehan MAYOUX

à André PARINAUD

Je lis le numéro d'Arts daté 5- II
décembre. Je conteste formellement la version donnée, page 2,
par Hugnet d'un incident récent et le rôle qu'il me prête.
Comme la Justice est saisie, je crois devoir lui réserver
mon témoignage.

Cet épisode judiciaire ne touchera pas le fond de
l'affaire. Hugnet persiste dans ses accusations aussi in-
croyables que révoltantes contre Benjamin Péret.

Vous qui avez organisé tant de débats, ne pourriez-
vous réunir un jury de critiques et d'écrivains, désignés
en nombre égal par chacune des parties? On verrait alors
comment Hugnet justifie ses accusations contre Péret.

Je vous demande, conformément à l'usage, de publier
ma lettre.

Recevez, je vous prie, mes salutations les meilleures

Jehan Mayoux
31, Avenue Turgot
USSEL Corrèze.